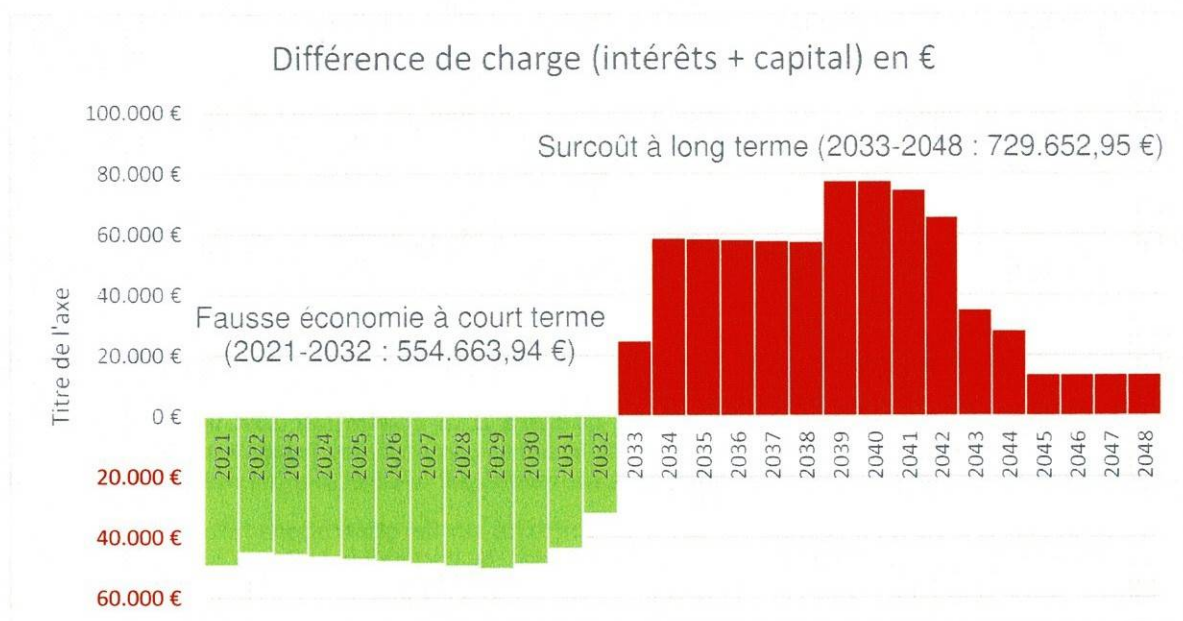


STOUMONT : La majorité "Vivre Ensemble" pénalise les générations futures en étalant la dette communale.

LA COMMUNE jette 174.989,01 € par la fenêtre !



"Vivre Ensemble" a voté un report de la dette communale qui entraîne un surcoût de 174.989,01 € ; la commune traînera cette dette jusqu'en 2048. Ce report, à charge de nos enfants, a été décidé sans justification plausible.

Cotations indicatives (Belfius le 01/12/2020)

No prêt	Montant	Durée old	Durée new	Échéance old	Échéance new	Taux old	Taux new
1127	24.206,76	20 ans	30 ans	01-10-30	01-10-40	4,363%	3,107%
1130	21.766,53	20 ans	30 ans	31-12-29	04-01-40	0,816%	1,439%
1135	59.533,04	20 ans	30 ans	01-04-31	01-04-41	0,901%	1,376%
1152	400.794,26	20 ans	30 ans	01-07-32	01-07-42	1,87%	1,686%
1153	49.501,80	20 ans	30 ans	01-04-32	01-04-42	2,26%	1,682%
1159	124.561,04	20 ans	30 ans	31-12-32	04-01-43	2,776%	1,706%
1160	237.378,63	20 ans	30 ans	31-12-33	04-01-44	4,818%	3,561%
1169	105.954,23	15 ans	25 ans	31-12-31	04-01-42	0,252%	1,647%
1171	131.824,93	15 ans	25 ans	01-10-33	01-10-43	1,453%	1,671%
1172	308.928,15	20 ans	30 ans	01-07-38	01-07-48	0,474%	1,777%
	1.464.449,37					1,975%	2,014%

“Stoumont Demain” dénonce la décision de “Vivre Ensemble” qui pénalisera durablement les finances de la commune.

Lors de la séance du conseil communal du 25 février dernier, l'échevine des finances a présenté un plan visant à allonger de 10 ans un bouquet de 10 emprunts (sur un total 72 en cours à la commune de Stoumont !) représentant un tiers de la dette communale. Cette proposition a été votée par la majorité formée du collège et des conseillers de “Vivre Ensemble”.



Notre groupe “**Stoumont Demain**” s’est opposé farouchement à cette décision.

Il est possible de consulter les vidéos des conseils communaux sur YouTube, soit en recopiant le lien <http://bit.ly/2Q8CWmz>, soit en scannant le QR code ci-dessus.

Cette décision incompréhensible est **tout le contraire d’une mesure de protection.**

Tout d’abord les 10 emprunts sélectionnés avaient été contractés à un taux moyen inférieur au taux moyen de la dette globale de la commune. La proposition présentée par le collège indique un nouveau taux moyen plus élevé, ce qui implique une dette plus chère et plus longue à rembourser. En outre, les critères de sélection des emprunts à échelonner sont dénués de bon sens :

- d’une part, la liste contient deux emprunts d’un montant inférieur à 25.000 €. Le remboursement de ceux-ci sera prolongé jusqu’en 2039 pour l’un et 2040 pour l’autre !
- d’autre part, on y retrouve l’emprunt contracté en **2018** pour financer la participation minoritaire par actions aux Heures Claires (lits MRS de Borgoumont), soit la somme de 308.928,15 €, contracté à un taux particulièrement favorable. En prolongeant la durée de cet emprunt de dix ans, la majorité accepte également un taux multiplié par 3,76 (soit pratiquement quadruplé !) et ce, sans se poser de question.

Par ailleurs, le collège n’a pas cru utile de consulter le marché en sollicitant d’autres banques. Pour couronner le tout, le collège a choisi l’option la plus chère parmi 4 propositions élaborées par Belfius.

Globalement, cet étalement de la dette coûtera à la commune 174.989,01€ d’intérêts supplémentaires. Cette dette **pèsera** sur les finances communales **jusqu’en 2048.**

Enfin, des recommandations très raisonnables formulées par le Directeur financier ont été ignorées.

En agissant de la sorte, un tiers de la dette sera reporté sur les générations futures. En effet, plutôt que d’être remboursée totalement à l’horizon 2038, la commune traînera cette dette jusqu’en **2048**. Les charges de l’étalement de la dette impacteront particulièrement les finances durant une décennie de 2033 à 2043 avec une charge annuelle de l’ordre de **77.000 €**. Par cet exercice, le collège entérine une pratique par laquelle la majorité n’assume pas ses engagements à court terme et en reporte la charge sur nos enfants.

Cette somme de 174.989,01 € pourrait être consacrée plus judicieusement à des projets pour l’avenir ; en effet, on peut estimer que, aux conditions actuelles du marché financier, ce montant correspond à l’intérêt à payer pour emprunter 1,3 Million € sur 15 ans.

1,3 Million, cela représente avec l’aide de subsides à 60%, la réfection de plus de 50 kms de routes. Sans cet emprunt elles ne pourront pas être restaurées dans les 15 prochaines années, car la commune ne sera pas en mesure de payer les intérêts. La même réflexion peut être appliquée à des projets relatifs à des domaines tels que la neutralité carbone, le culturel, le sportif ou encore la distribution d’eau alimentaire. De tels projets ne pourront pas être mis en œuvre.

PIC 2017-2018 :

Comme “Stoumont Demain” le signalait dans sa communication de février 2020, la commune a perdu 77% du subside octroyé pour la période 2017-2018. Dans le courant de l’année 2020, les opérations relatives à cette perte de 277.393,92 € ont été actées dans les comptes communaux (MB 2020/2 du conseil communal du 10/11/2020). Tout citoyen peut consulter les documents comptables. Le collège n’a jamais pu démentir les interpellations de “Stoumont Demain” à ce sujet.

Cette mésaventure risque de se reproduire ! En effet, un préjudice similaire se profile dans le cadre des subsides PIC 2019-2021 car rien n’a été réalisé en 2019 et 2020 et, à ce jour, on s’oriente vers une nouvelle perte de subside de l’ordre de 228.640 €.

En conclusion, nous tenons à rappeler que dans toute société, les délégués à la gestion journalière sont clairement responsables des fautes commises dans l’exécution de leur mandat. Après un préjudice financier de 277.393,92€ en 2020, les citoyens de Stoumont vont indéniablement faire l’amer constat qu’un nouveau dommage de 174.989,01 € leur est infligé par les membres du groupe “Vivre Ensemble”.